



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

COMMANDE PUBLIQUE – Marché public

DECISION n°2023-172DEC du 03/11/2023
Marché négocié de gré à gré
Réfection de l'impasse du Cormier

Le Maire de Saint-Augustin,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 juillet 2020 déléguant certains de ses pouvoirs au maire et notamment celle portant le numéro 4 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération n° 2023-156 du 23-10-2023 relative aux décisions modificatives 2 et 3 intégrant un ajustement des crédits de l'opération 62 – Voirie,

Considérant les travaux d'aménagement des espaces communs de la tranche 3A de la ZAC Bassamards – Bois Rousseau en cours et l'impasse du Cormier, voie communale riveraine de l'opération, laquelle a été endommagée du fait des chantiers qui se sont succédés.

Considérant que la collectivité a la possibilité de contractualiser avec l'entreprise déjà sur place pour prévoir sa réfection.

Considérant la négociation de gré à gré avec l'entreprise en question COLAS SUD 17 domiciliée 47 rue Ampère à ROYAN,

DECIDE,

- De retenir le devis 550159 de l'entreprise COLAS SUD 17 domiciliée 47 rue Ampère à ROYAN pour un montant H.T de 2 420.00 € et concernant la réfection de l'impasse du Cormier,
- Dit que des crédits sont inscrits à l'opération 62 – Voirie au budget primitif en cours.

Notification/publication du
Le Maire,
Gwennaëlle PROST

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20231103-2023_172DEC
Reçu le 07-11-2023

